Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du do-st

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ANTOINE-LABELLE MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue en visioconférence le **mardi 9 mars 2021, à 17 h,** ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal et déposée sur le site Internet.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Madame Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Madame Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Monsieur Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5

Est absent monsieur Robert Dolembreux, conseiller au poste 6.

Sont également présentes : madame Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

Résolution n° 068-03-2021 <u>SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MARDI 9 MARS 2021 TENUE À HUIS</u> <u>CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE</u>

Le conseil de la municipalité de Lac-du-Cerf siège en séance ordinaire ce 9 mars 2021 par visioconférence Zoom.

Sont présents à cette visioconférence :

Caroline Huot, conseillère au poste 1 Pierre Métras, conseiller au poste 2 Danielle Caron, conseillère au poste 3 Jacques de Foy, conseiller au poste 4 Raymond Brazeau, conseiller au poste 5

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Danielle Ouimet, mairesse.

Assistent également à la séance, par visioconférence : madame Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée, et madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

CONSIDÉRANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-039, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence « Zoom »;

CONSIDÉRANT l'imposition du couvre-feu à respecter de 20 h à 5 h, le conseil municipal a décidé de tenir la séance ordinaire du conseil par visioconférence à 17 heures et par la suite elle sera publiée sur le site Web sous la rubrique : https://www.lacducerf.ca/enregistrement-seances-huis-clos

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence « Zoom ». Il est 17 h 00.

ADOPTÉE

Résolution n° 069-03-2021 <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF ORDRE DU JOUR - 9 mars 2021 – 17 h 00 À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE

- 01. Ouverture de la séance
 - 01.01 Séance ordinaire du 9 mars 2021 à huis clos et par visioconférence
- 02. Adoption de l'ordre du jour
- 03. Adoption du procès-verbal :
 - 03.01 Séance ordinaire du 9 février 2021

04. <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>

04.01 04.02	Registre des comptes à payer au 28 février 2021
	Registre des comptes à payer au 9 mars 2021
04.03	Registre des salaires du 31 janvier au 27 février 2021
04.04	Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière -
	Délégation de compétence
04.05	Proclamons la promotion de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021
04.06	Appui envers la campagne vers des collectivités durables
04.07	Formation : élections municipales 2021 – 20 avril 2021
04.08	Courriel de monsieur Nicolas Pentassuglia – Politique d'achat local
04.09	Nomination de madame Cynthia Diotte sur certains comités municipaux

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

04.10	Identification d'une personne responsable des relations avec les
	entrepreneurs et le CLD d'Antoine-labelle
04.11	Les Promoteurs de bonne heure inc. – Demande de partenariat –
	Fonds AgriEsprit

05. SÉCURITÉ PUBLIQUE

O5.01 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel 2020

06. TRANSPORT

- 06.01 Engagement de crédit pour l'entretien des chemins municipaux (30 000 \$)
- 06.02 Engagement de crédit pour le fauchage des chemins municipaux (3500 \$)
- O6.03 Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023
- 06.04 État des résultats et rapports statistiques service de transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2020

07. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

08.01 Appui à monsieur Réjean Bondu pour une demande d'autorisation d'aliénation des lots 5 562 717 et 5 562716

09. LOISIRS

- 09.01 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et à signer tous les documents officiels exigés
- 09.02 Offre d'emploi Surveillant-sauveteur
- 09.03 Offre d'emploi Préposé à l'accueil aux parcs La Biche et Le Petit Égaré

10. CULTURE

11. LAC ET ENVIRONNEMENT

- 11.01 Courriel de monsieur Gérald Thibert concernant l'installation et l'enlèvement des bouées sur le Grand lac du Cerf et le Petit lac du Cerf
- 11.02 Pisciculture Ferme-Neuve Demande d'autorisation d'extraction d'œufs de doré jaune dans le ruisseau Flood

12. AVIS DE MOTION

- 12.01 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 371-2021 établissant les tarifs à acquitter pour les droits d'accès aux parcs municipaux et abrogeant tous les règlements antérieurs
- 12.02 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 372-2021 modifiant le règlement numéro 310-2014 relatif à un programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises admissibles

13. RÈGLEMENTS

13.01

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

- 14. <u>VARIA</u>
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution nº 070-03-2021 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER</u> <u>2021 TENUE À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE</u>

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procèsverbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 tenue à huis clos et par visioconférence.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution n° 071-03-2021 REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2021

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Daniele Caron

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF					
F	REGISTRE DES COMPTES À PAYER				
		AU 28 FÉVRIER 2021			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL		
L2100057	À	L2100061	1 054,30 \$		
L2100062			91,20 \$		
P2100063			15,91 \$		
P2100064			30,00 \$		
L2100065			0,41 \$		
C2100066	À	C2100074	9 886,85 \$		
L2100075	À	L2100078	14 434,22 \$		
P2100079	À	P2100097	25 072,73 \$		
TOTAL 50 585,62 \$					

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lacdu-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 9 mars 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

Résolution n° 072-03-2021 REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 9 MARS 2021

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF REGISTRE DES COMPTES À PAYER				
AU 9 MARS 202	AU 9 MARS 2021			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL	
M2100098	À	M2100102	11 673,60 \$	
L2100103			394,54 \$	
L2100104	À	L2100115	11 537,03 \$	
P2100116	À	P2100117	30 423,00 \$	
P2100118			1 793,61 \$	
CPA2100001			(1 793,61) \$	
TOTAL			54 028,17 \$	

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lacdu-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 9 mars 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Résolution n° 073-03-2021 REGISTRE DES SALAIRES DU 31 JANVIER AU 27 FÉVRIER 2021

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par la conseillère Caroline Huot

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement du registre des chèques salaires pour la période du 31 janvier au 27 février 2021, totalisant 37 109,49 \$ et représentant les chèques portant les numéros D2100045 à D2100084.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 mars 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

Résolution n° 074-01-2021 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF					
F	REGISTE	RE DES BONS DE COMMAN	NDE		
DU 1ER AU 28 FÉVRIER 2021					
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL		
ENB2100017	À	ENB2100049	4 910,29 \$		
ENB2100050 À VENIR					
ENB2100051	À	ENB2100052	688,58 \$		
TOTAL 5 598,87 \$					

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 mars 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution n° 075-01-2021

<u>PROCLAMATION DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI</u> 2021

CONSIDÉRANT que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

CONSIDÉRANT que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT que faire connaître les 7 astuces pour se recharger contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

CONSIDÉRANT que la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des 7 astuces, « RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE »;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Caroline Huot

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer l'importance de la promotion de la santé mentale et d'inviter tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE.

ADOPTÉE

ADOPTÉE

Résolution n° 076-03-2021 <u>APPUI ENVERS LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES</u>

ATTENDU que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

ATTENDU que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

ATTENDU que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

ATTENDU que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

ATTENDU que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

ATTENDU que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

ATTENDU que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

ATTENDU que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Jacques de Foy

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

25

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

Résolution n° 077-03-2021

FORMATION: ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 - 20 AVRIL 2021

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser mesdames Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, Cynthia Diotte, directrice générale adjointe et Josée Gougeon, secrétaire-trésorière adjointe, à s'inscrire à la formation de 3 heures *Élections municipales 2021 – Astuces pour des élections sans pépin*, offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) en ligne le 20 avril 2021, au coût de 225,00 \$ par personne.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 mars 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution nº 078-03-2021

COURRIEL DE MONSIEUR NICOLAS PENTASSUGLIA – POLITIQUE D'ACHAT LOCAL

CONSIDÉRANT que monsieur Nicolas Pentassuglia a fait parvenir un courriel à la municipalité de Lac-du-Cerf demandant au conseil municipal de se pencher sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une Politique d'achat local ;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser monsieur Nicolas Pentassuglia que le conseil municipal ne voit pas la nécessité de mettre en œuvre une Politique d'achat local puisque la Municipalité possède déjà un règlement à cet effet, qui stipule que :

Règlement 348-2019 sur la gestion contractuelle

« La Municipalité favorise, si possible, la rotation parmi les fournisseurs potentiels, à l'égard des contrats qui peuvent être passés de gré à gré en vertu de l'article 8.

La Municipalité, dans la prise de décision à cet égard, considère notamment les principes suivants : [...]

 i) le fait que le fournisseur ait un établissement sur le territoire de la Municipalité »;

et qu'il est fait mention dans le document « Planification stratégique 2020-2040 », à l'orientation 3, que :

« Directement en lien avec l'orientation 1, cette orientation vise à maintenir et bonifier l'offre commerciale du village et assurer un maintien de ces services à l'année. Elle vise aussi à promouvoir l'achat local et l'utilisation des services des commerçants par les locaux tout comme par les touristes. »

Initia	25	dп	mai	r۵

Initiales du dg-st

Résolution nº 079-03-2021 NOMINATION DE MADAME CYNTHIA DIOTTE SUR CERTAINS COMITÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par la conseillère Caroline Huot

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la nomination de madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe, sur les comités municipaux suivants : Comité de développement économique, Comité des ressources humaines, Comité de la Voix du Cerf et Comité de suivi MADA et famille.

ADOPTÉE

Résolution n° 080-03-2021

IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LES ENTREPRENEURS ET LE CLD D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe, comme personne responsable des relations avec les entrepreneurs et le CLD d'Antoine-Labelle.

Madame Jacinthe Valiquette, directrice générale, agira comme substitut.

ADOPTÉE

Résolution n° 081-03-2021

<u>LES PROMOTEURS DE BONNE HEURE INC. – DEMANDE DE PARTENARIAT – FONDS AGRIESPRIT</u>

CONSIDÉRANT que les Promoteurs de bonne heure inc. souhaite présenter une demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada (FAC) pour l'isolation du bâtiment sis au 215, rue Principale à Lac-du-Cerf afin d'y ajouter un chauffage électrique plus économique et écologique que l'actuel chauffage à l'huile qui, présentement, demande une restauration pour être utilisé;

CONSIDÉRANT que les Promoteurs de bonne heure inc. ne sont pas encore organisme de bienfaisance et que pour pouvoir demander l'aide financière au Fonds AgriEsprit de FAC, ils ont besoin d'un mandataire pour la réception du montant s'il leur est octroyé;

CONSIDÉRANT que la date butoir pour présenter ladite demande d'aide financière est le 31 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité agisse en tant que mandataire pour la réception d'un montant octroyé par Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada (FAC) pour les Promoteurs de bonne heure inc.

Initial	00	dii	maire
IIIIIIIai	5	uu	IIIaii e

Initiales du dg-st

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution nº 082-03-2021 <u>SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE –</u> <u>RAPPORT ANNUEL 2020</u>

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

ATTENDU que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU que le rapport d'activités 2020 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Lac-du-Cerf en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport d'activités 2020, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

TRANSPORT

Résolution nº 083-03-2021 <u>ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS MUNICIPAUX</u> (30 000 \$)

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager un crédit de 30 000,00 \$ pour l'entretien de divers chemins pour l'année 2021.

ADOPTÉE

Résolution n° 084-03-2021 <u>ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE FAUCHAGE DES CHEMINS</u> <u>MUNICIPAUX (3 500 \$)</u>

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager un crédit de 3 500,00 \$ pour le fauchage des chemins municipaux pour l'année 2021.

ADOPTÉE

Résolution nº 085-03-2021 <u>PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023</u>

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023:

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

ADOPTÉE

Résolution nº 086-03-2021 ÉTAT DES RÉSULTATS ET RAPPORTS STATISTIQUES – SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil approuvent l'état des résultats et les rapports statistiques pour l'année 2020 du *Programme de subvention au transport adapté – volet souple* joint à la présente résolution.

	ADOPTÉE

Initial	00	dii	maire
IIIIIIIai	5	uu	IIIaii e

Initiales du dg-st

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Résolution nº 087-03-2021

<u>APPUI À MONSIEUR RÉJEAN BONDU POUR UNE DEMANDE</u> D'AUTORISATION D'ALIÉNATION DES LOTS 5 562 717 ET 5 562 716

CONSIDÉRANT que Monsieur Réjean Bondu demande l'appui de la municipalité concernant sa demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qui consiste en l'aliénation à sa propriété des lots 5 562 717 et 5 562 716 d'une superficie respective de 21,17 hectares et 28,40 hectares pour vente à un particulier;

CONSIDÉRANT le règlement de zonage de la municipalité est en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT que les terrains suivants restent en la possession de Monsieur Réjean Bondu : lot 5 562 699, lot 5 562 718, lot 5 563 355, lot 5 563 376, lot 5 563 377 et lot 5 562 547.

CONSIDÉRANT que le retrait de cette parcelle de sa propriété ne cause aucun préjudice quant à un usage agricole futur sur le reste de la propriété de monsieur Réjean Bondu;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement 198-2000 relatif au zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de Monsieur Réjean Bondu auprès de la CPTAQ pour l'aliénation au zonage agricole des lots 5 562 717 et 5 562 716 d'une superficie respective de 21,17 hectares et 28,40 hectares – dossier DPCAL210014.

	ADOPTÉE

LOISIRS

Résolution nº 088-03-2021

RÉSOLUTION AUTORISANT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À SIGNER TOUTE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES ET À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS OFFICIELS EXIGÉS

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et à signer tous les documents officiels exigés.

	Initial	les	du	maire
--	---------	-----	----	-------

Initiales du dg-st

Résolution n° 089-03-2021 <u>OFFRE D'EMPLOI – SURVEILLANT-SAUVETEUR</u>

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'afficher dans chaque service et de publier dans le journal La Voix du Cerf, sur le site Web « lacducerf.ca », sur la page Facebook, sur le site d'Emploi Québec et d'envoyer au département de la piscine de Mont-Laurier, à la Société de Sauvetage et à Zone Emploi l'offre d'emploi suivante :

OFFRE D'EMPLOI SURVEILLANT-SAUVETEUR

(Dans ce texte la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes)

La municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un candidat pour pourvoir le poste de surveillant-sauveteur pour la plage du « Huard » au parc de « La Biche ».

TYPE DE POSTE

Saisonnier - Temps plein

Horaire de travail 40 h par semaine - 9 h à 17 h – dîner sur place

Durée de l'emploi : du 20 juin au 21 août 2021

RESPONSABILITÉ

- Responsable de la prévention des accidents, de la surveillance des baigneurs, du sauvetage et des soins à apporter aux baigneurs;
- Assurer le contrôle et le bon usage du matériel;
- Compiler et faire parvenir à l'administration municipale les rapports demandés;
- Assurer le nettoyage de la plage et le rangement du matériel avant et après les heures d'opération de son plan d'eau;
- Se conformer aux directives qui lui sont données par l'inspecteur municipal ou la directrice générale (en l'absence de la directrice générale, par la secrétaire-trésorière adjointe).

EXIGENCES

- Être disponible à compter du 20 juin 2021 jusqu'au 21 août 2021;
- Détenir l'un des certificats suivants datant d'au plus 2 ans :
 - 1. Certificat de sauveteur professionnel, option plage, émis par le Service national des Sauveteurs inc.
 - 2. Certificat de sauveteur professionnel émis par l'Académie de Sauvetage du Québec inc.
- Disponibilité, dynamisme, sens des responsabilités, motivation;
- Communiquer facilement avec le public.

CONDITIONS SALARIALES

20,30 \$ de l'heure

INFORMATION

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitæ au plus tard le mardi 6 avril 2021, à 14 heures, comme suit :

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF Par la poste : « SURVEILLANT-SAUVETEUR »

19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1

Par courriel: dg@lac-du-cerf.ca

Seules les personnes retenues en entrevue recevront une réponse.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 11e jour du mois de mars 2021.

Jacinthe Valiquette, gma directrice générale et secrétaire-trésorière

c. c. Monsieur Gaétan Fauteux, représentant syndical Lac-du-Cerf

ADOPTÉE

Résolution nº 090-03-2021 OFFRE D'EMPLOI – PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL AUX PARCS LA BICHE ET LE PETIT ÉGARÉ

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de publier dans le journal La Voix du Cerf, sur le site Web « lacducerf.ca », sur la page Facebook, sur le site d'Emploi Québec et de faire parvenir à Zone Emploi l'offre d'emploi suivante :

OFFRE D'EMPLOI CONTRACTUEL PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL – PARCS «LA BICHE» ET «LE PETIT ÉGARÉ»

N.B. Le masculin est utilisé tout au long pour alléger le texte.

La municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un préposé à l'accueil au parc La Biche et parc Le Petit Égaré. Nous recherchons un travailleur autonome.

TYPE DE POSTE

Statut de l'emploi : Contractuel

Horaire de travail: 40 h par semaine – 9 h à 17 h – dîner sur place

Durée de l'emploi : du 20 juin au 21 août 2021

RESPONSABILITÉS

Sous la supervision de l'inspecteur des travaux publics et/ou la directrice générale, le préposé doit:

- Accueillir les gens, les informer de nos attraits touristiques et distribuer différents feuillets;
- Percevoir les droits d'entrée et remettre les reçus à cet effet;
- Comptabiliser les droits d'entrée en fin de journée et remplir les formulaires à cet effet;
- Voir à l'entretien ménager des toilettes sèches;
- Ramasser les ordures dans les poubelles situées près de la plage et dans le parc;
- Voir à la propreté à l'entrée du site
- Les fins de semaine, voir à percevoir les droits d'accès pour le parc Le Petit Égaré et voir à l'entretien ménager des toilettes sèches.

Init	ial	es	du	m	aire	

Initiales du dg-st

EXIGENCES

- Être disponible à compter du 20 juin jusqu'au 21 août 2021;
- Être travailleur autonome;
- Être disponible, débrouillard, autonome, polyvalent, dynamique et jovial;
- Communiquer facilement avec le public;
- Travailler toutes les fins de semaine
- Posséder un véhicule et détenir un permis de conduire valide classe 5.

CONDITIONS SALARIALES

15,00 \$ de l'heure

INFORMATION

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitæ au plus tard le mardi 6 avril 2021, à 14 heures, comme suit :

Par la poste : MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

«PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL – PARCS LA BICHE ET PETIT ÉGARÉ » 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1

Par courriel: dg@lac-du-cerf.ca

Seules les personnes retenues en entrevue recevront une réponse.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 11^e jour du mois de mars 2021.

Jacinthe Valiquette, gma directrice générale et secrétaire-trésorière

c. c. Monsieur Gaétan Fauteux, représentant syndical Lac-du-Cerf

ADOPTÉE

LAC ET ENVIRONNEMENT

Résolution n° 091-03-2021

COURRIEL DE MONSIEUR GÉRALD THIBERT CONCERNANT L'INSTALLATION ET L'ENLÈVEMENT DES BOUÉES SUR LE GRAND LAC DU CERF ET LE PETIT LAC DU CERF

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat pour l'installation et l'enlèvement des bouées sur le Grand Lac du Cerf et le Petit Lac du Cerf à monsieur Gérald Thibert et madame Christiane Piché au montant de 600 \$.

	ADOPTÉE

	Initial	les	du	maire
--	---------	-----	----	-------

Initiales du dg-st

Résolution n° 092-03-2021

<u>PISCICULTURE FERME-NEUVE – DEMANDE D'AUTORISATION</u>

<u>D'EXTRACTION D'ŒUFS DE DORÉ JAUNE DANS LE RUISSEAU FLOOD</u>

CONSIDÉRANT que la Pisciculture Ferme-Neuve demande l'autorisation pour l'extraction d'œufs et de laitance de doré jaune à des fins de productions afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs :

- 1. Relancer la production de Géniteur en bassin (en nombre insuffisant l'an passé):
- 2. Recherche/développement et amélioration des procédures de croissance de doré jaune en bassin de divers formats;
- 3. Satisfaire la demande du marché;
- 4. Ainsi que de fournir à la municipalité du dorés jaunes selon notre préférence soit des fretins ou des larves : (10,000 fretins/sur 1million d'œufs récoltés ou des larves en plus grande quantité (1 million/ sur 2 millions d'œufs récoltés).
- 5. Pour vous aider à avoir un bon renouvellement de vos dorés en milieu naturel;

CONSIDÉRANT que les prélèvements s'effectueront entre le 20 avril 2021 et le 1^{er} juin 2021 au ruisseau Flood;

CONSIDÉRANT que Pisciculture Ferme-Neuve présentera une demande pour l'obtention un permis SEG à des fins de gestion de la faune au Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs

CONSIDÉRANT que Pisciculture Ferme-Neuve, au choix de la municipalité, retournera dans le lac du Cerf les fretins de dorés jaunes correspondant à 1 % des œufs prélevés, ce qui correspond à 10 000 fretins d'automne pour 1 million d'œufs prélevés.

CONSIDÉRANT que Pisciculture Ferme-Neuve s'engage à respecter les consignes de distanciation sociale et à éviter tout regroupement lors des prélèvements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Pisciculture Ferme-Neuve à capturer des dorés jaunes dans le ruisseau Flood et en vertu de l'article 20 du Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons, à extraire les œufs et la laitance de ces poissons dans le but de développer une souche génétique, et ce, conformément aux conditions énumérées dans le permis SEG.

ADOPTÉE

Résolution nº 093-03-2021

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 371-2021 ÉTABLISSANT LES TARIFS À ACQUITTER POUR LES DROITS D'ACCÈS AUX PARCS MUNICIPAUX ET ABROGEANT TOUS LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Jacques de Foy qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 371-2021 modifiant le règlement numéro 358-2020 établissant les tarifs à acquitter pour les droits d'accès aux parcs municipaux.

Le projet de ce règlement a été publié sur le site Web sous l'onglet ordre du jour et sous l'onglet Documentation-règlement afin que le public puisse en prendre connaissance avant ladite séance.

Une copie du projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

Résolution nº 094-03-2021

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 310-2014 RELATIF À UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ET DE CRÉDIT DE TAXES AUX ENTREPRISES ADMISSIBLES

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Danielle Caron qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 372-2021 relatif à un programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises admissibles.

Le projet de ce règlement a été publié sur le site Web sous l'onglet ordre du jour et sous l'onglet Documentation-règlement afin que le public puisse en prendre connaissance avant ladite séance.

Une copie du projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public ; les citoyens avaient jusqu'à 14 h afin de présenter leur(s) question(s) par téléphone ou par courriel. Aucune question n'a été reçue.

Résolution n° 095-03-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 17 h 18.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet mairesse

Jacinthe Valiquette

directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet mairesse